



Commune
d'Orges

Conseil général
Le Bureau

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Conseil général du 6 octobre 2021

Présidence : M. Walter Burri
 Secrétaire : Mme Aurélia Bally
 Scrutateurs : MM. Nicolas Pavillard et Raphaël Bonvin
 Convocation : du 16.09.2021, personnelle et publique

1. Appel et adoption de l'ordre du jour

M. le Président ouvre la séance à l'heure de convocation, 20h00, salue les conseillers généraux et municipaux et demande à la secrétaire de procéder à l'appel (cf. liste des présences) et d'annoncer les membres excusés.

Quorum et majorité :

Membres inscrits : 21
 Quorum (1/3) : 7
 Membres présents : 9 Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
 Majorité absolue : 5

M. le Président demande si des membres du conseil n'ont pas été appelés. Ce n'est pas le cas et le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer valablement.

Puis demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour prévu qui se présente comme suit :

1. Appel et adoption de l'ordre du jour,
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 25 mars et 24 juin 2021,
3. Assermentation-s – démission-s,
4. Communications du président du conseil,
5. Communications de la municipalité,
6. Élection d'un membre suppléant pour la commission de gestion (2021-2026),
7. **Préavis 02-2021** Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois, rapport de la commission de gestion, discussion et décision,
8. **Préavis 05-2021** Autorisations générales de plaider pour la législature 2021-2026, rapport de la commission de gestion, discussion et décision,
9. **Préavis 06-2021** Autorisation / inscription de servitudes au Registre foncier, rapport de la commission de gestion, discussion et décision,

10. **Préavis 07-2021** Autorisations générales à accorder à la Municipalité pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la législature 2021-2026, rapport de la commission de gestion, discussion et décision,
11. **Préavis 08-2021** La compétence à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026 d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles, rapport de la commission de gestion, discussion et décision,
12. **Préavis 09-2021** Complément budgétaire de CHF 40'500.- au budget 2021 sur le compte 43.314.01 : Entretien des routes et des chemins, rapport de la commission de gestion, discussion et décision,
13. **Préavis 10-2021** Indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026, rapport de la commission de gestion, discussion et décision,
14. **Préavis 11-2021** Achat d'un véhicule communal, rapport de la commission de gestion, discussion et décision,
15. **Préavis 12-2021** Concernant la fixation de plafond en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026, rapport de la commission de gestion, discussion et décision,
16. Interventions individuelles et divers.

Aucune remarque n'étant faite l'ordre du jour est accepté. M. le Président passe au point suivant.

2. Adoption des procès-verbaux des séances du 25 mars et 24 juin 2021

Tous les conseillers ont reçu les procès-verbaux par courriel. Ils ne sont donc pas relus et mis en discussion. Ils ne font l'objet d'aucune remarque. Par une levée de mains, ils sont acceptés à l'unanimité.

3. Assermentation-s – démission-s

Mme Aurélie Dufey a quitté la commune le 14.05.2021 et ne fait plus partie du Conseil général.

Il y a quinze (15) admissions.

Il s'agit de :

- M. Gwenaël Cochand,
- Mme Frédérique Duvoisin,
- Mme Mia Zollinger-Fleury,
- Mme Marie-Claire Kaech,
- M. Jean-Luc Forestier,
- M. Anthonin Chagnon,
- Mme Aurélie Schöpfer,
- M. Pierre-Alain Meyer,
- M. Jean-Jacques Kaech,
- M. Daniel Biollay,
- M. Reynald Jaquet,
- Mme Saskia Cachin,
- Mme Christine Magistral,
- M. Fabrice Compondu,
- M. Cyril Cachin.

Après avoir entendu la teneur du serment et répondu « oui, je le promets » à l'appel de son nom, la personne susmentionnée est déclarée membre du Conseil général.

Quorum et majorité :

Membres inscrits	:	36	
Quorum (1/3)	:	12	
Membres présents	:	24	Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
Majorité absolue	:	13	

4. Communications du président du conseil

- Pas de communication.

5. Communications de la Municipalité

- M. André Cachin prend la parole.
- Administration, la Municipalité a décidé de se réunir tous les mardis au lieu de tous les 15 jours. Il a également été décidé de donner un mandat à l'ancienne municipale, Mme Corinne Jaggy, afin de continuer à former la boursière, Mme Chrystèle Vidmer et le nouveau Syndic, M. André Cachin concernant son dicastère des finances.
- La Municipalité a décidé d'engager l'employé communal actuel, M. Laurent Woëts, à 100% au lieu de 50% dès le 1^{er} janvier 2022.
- Dossier de mise à l'enquête des places de parc au Giron, nous avons reçu 19 oppositions. Elles ont toutes été reçues dans les délais et acceptées sauf une qui a été envoyée par des personnes qui ont seulement une boîte aux lettres à Orges et ne peut pas être prise en compte. Elles vont être étudiées, analysées et seront à l'ordre du jour dans un prochain conseil. Les opposants pourront aussi proposer des solutions. Dans ce dossier bien complexe, la Municipalité a oublié qu'un plan de quartier existait, avec une solution de dérogation, mentionnant que le quartier du Giron est un quartier résidentiel.
- Objectif 2021 – 2026 de la Municipalité : l'éclairage public, le remaniement du village (rond-point, trottoirs et routes), augmentation de la capacité de la STEP, la réfection du clocher, l'aménagement du sous-sol et de la toiture du battoir, le photovoltaïque du battoir et du stand de fir, organisation des infrastructures de l'administration communale, les places de parc, entretien et rénovation des chalets aux Petites Fauconnières, l'abribus à la route de Giez. Investissements et entretiens en quelques chiffres :
 - Domaine des Petites Fauconnières CHF 250'000.00,
 - Réparation du clocher au Collège CHF 100'000.00,
 - STEP (augmentation de la capacité à 300 habitants) : le municipal responsable donnera des explications ainsi que la solution adoptée par la Municipalité,
 - Remaniement du village (rond-point, trottoirs et routes) CHF 620'000.00,
 - Eclairage public CHF 60'000.00,
 - Le Battoir CHF 450'000.00 (estimatif),
 - L'Abribus CHF 30'000.00,
 - Les places de parc CHF 110'000.00.
 - Concernant les routes, nous avons un subside du Canton de 44,1 % pour autant que les travaux se fassent.
 - Péréquation, un calcul sera fait. Nous reviendrons vers vous plus tard.

M. André Cachin fait remarquer que tous ces montants correspondent à des devis reçus à la Municipalité sauf le battoir, c'est un montant estimatif. Il y a beaucoup de travail et tout ne sera

peut-être pas fait en 5 ans. Il remercie les municipaux pour nous avoir présenté des prix concrets ce soir.

Puis il excuse M. Gérard Perrier, absent ce soir pour un petit problème de santé.

M. le Président remercie M. le Syndic pour la présentation de ses dossiers.

Communications de M. Olivier Schülé, municipal

- Police, nous avons reçu la statistique du 2^{ème} trimestre 2021, il y a eu 15 événements. Nous avons aussi reçu une newsletter de la police de proximité concernant le cambriolage avec l'heure d'hiver. Une séance de présentation de la police de proximité a eu lieu il y a 3 semaines. Notre interlocuteur est le poste de la Commune de Grandson.
- Selon la DGMR, la route entre Vuiteboeuf et Orges devrait ouvrir dès le 28.10.2021, un retard dû aux intempéries.
- ARAS, l'assemblée générale intercommunale a eu lieu la semaine passée, rien de particulier c'était une séance statutaire.
- La rénovation de l'éclairage public devrait en principe être faite avant Noël.
- L'assemblée générale extraordinaire de la déchetterie aura lieu jeudi prochain pour le renouvellement du conseil d'administration.

- Communications de M. Bruno Rodrigues, municipal

- Il informe avoir assisté à la séance d'installation des autorités de L'ASIGE et avoir été assermenté en tant que président. Ce soir a eu lieu la séance du Conseil intercommunal, il s'est excusé et c'est Mme Sabine Delachaux, vice-présidente, qui y participe et préside l'assemblée.
- Il informe que les travaux de la route en traversée de village sont en cours. Afin de ralentir le trafic venant de Vuiteboeuf, il y a deux variantes : la première est de créer un aménagement en face de chez M. André Cachin et devant le battoir pour un montant de CHF 30'000.00, la deuxième variante est de faire une bande marquante en peinture avec des potelets pour un montant d'environ CHF 10'000.00. De l'autre côté de la route, il y a une bande de 50 cm qui appartient à la commune où nous pourrions installer des pavés, afin d'éviter que les automobilistes roulent sur le bord. Nous avons reçu l'acceptation du canton pour mettre tout le village à 30km/h hors route cantonale. D'autres informations seront transmises lors du prochain Conseil. Concernant ces 2 propositions, un avis passera dans le bulletin des avis officiels informant qu'une séance d'informations aura lieu le mercredi 3 novembre 2021, à 18h 00, ici au battoir.

Communications de M. Nicolas Piaget, municipal

- Il informe que le battoir a été équipé d'un beamer projecteur et d'une toile. C'est un petit plus pour les séances du conseil général et aussi pour les locations. Un écran a également été installé au bureau communal. Il est utilisé chaque semaine pour les séances de commune. Cela évite l'utilisation de papier. Pratique aussi pour les petites présentations des commissions par exemple.

- Concernant la STEP, nous avons un problème de dimensionnement, elle est en limite et cela ne va pas aller en s'améliorant vu le nombre d'habitants qui va arriver dans le village dû aux nouvelles constructions. Actuellement 3 options sont à l'étude :
 - Un remplacement complet de la STEP par une plus grande,
 - Une connexion sur un réseau plus bas, à Valeyres-sous-Montagny par exemple,
 - Optimiser notre STEP.

Pour l'instant c'est la 3^{ème} option qui est retenue par la Municipalité. D'autres informations seront transmises lors du prochain conseil.

Communications des dicastères de M. Gérard Perrier, municipal, transmises par M. André Cachin, Syndic

- Au domaine des Petites Fauconnières, le syndicat de Vuarrens est toujours le locataire de base. Au grand chalet, après 13 ans sur place, il y aura un changement de berger, une rénovation de l'appartement est nécessaire, peinture et moquette rien n'a été fait depuis longtemps. Au chalet de la Pervenche, il faut faire un entretien des chenaux, du bûcher, remettre à jour les peintures intérieures, les moquettes et créer une petite salle de bains. Au chalet la Violette, il faut refaire les peintures intérieures et extérieures et l'entretien des fenêtres. Un préavis vous sera présenté au prochain conseil.

M. le Président remercie M. André Cachin, Syndic, et demande s'il y a des questions concernant les communications de la Municipalité.

- M. Jean-Jacques Kaech trouve que l'éclairage dans la montée vers Montavaux est violent.
- M. Olivier Schülé précise que l'éclairage est plus fort jusqu'à 22h 30 ensuite l'intensité descend. Si cela pose vraiment un souci, il est possible de faire une petite intervention lors des entretiens annuels.
- M. Jean-Jacques Kaech demande des informations par rapport à l'éclairage public et sur ce qui est prévu d'être fait et les veilleuses.
- M. Olivier Schülé répond que l'éclairage de la route cantonale en traversée ne sera pas abaissé, il restera en puissance 100 selon les règles de circulation pour une question de sécurité et visibilité ; cependant les rues résidentielles baissent de 80% environ entre 22h 30 – 23h00 et 5h 00 du matin. Il n'y aura pas d'éclairage spécial pour les passages à piétons.

M. le Président demande s'il y a d'autre question. La parole n'étant plus demandée, il passe au point suivant.

6. Élection d'un membre suppléant pour la commission de gestion (2021-2026)

M. Damien Gfeller propose, au nom de la commission de gestion, M. Cyril Cachin.

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Cyril Cachin est élu à l'unanimité par applaudissements.

7. Préavis 02-2021 Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois, rapport de la commission de gestion, discussion et décision.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite sa lecture ou si quelqu'un a une question. La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à la commission de gestion.

M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil de refuser le préavis et son article 1 « adoption des nouveaux statuts » pour la raison que l'augmentation de CHF 5.80 n'est pas clairement motivée, comprise et justifiée.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et passe la parole à la Municipalité.

M. Bruno Rodrigues précise que cette augmentation de CHF 5.80 par habitant est demandée pour donner suite à la perte de majorité (perte d'un siège) de la Commune d'Yverdon-les-Bains qui souhaite redistribuer les coûts de fonctionnement aux communes. En revanche la Municipalité est favorable à l'augmentation de CHF 5.00 pour supporter l'intégration des Jeunes sapeurs-pompiers au sein du SDIS. Cela concerne aussi la police du feu.

M. le Président remercie M. Bruno Rodrigues et demande si quelqu'un a une question. La parole n'étant pas demandée, il propose de voter sur l'amendement de la commission de gestion, soit de refuser le préavis de Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

Article 1 : Les statuts de l'Association de prévention et de défense incendie et secours régionale du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 22 avril 2021.

L'assemblée refuse ce préavis à la majorité (13 contres, 2 avis contraire, 8 absentions = 23 votes).

M. le Président informe que les statuts sont refusés et demande à la Municipalité de voir pour la suite dans cette affaire.

8. Préavis 05-2021 Autorisations générales de plaider pour la législature 2021-2026, rapport de la commission de gestion, discussion et décision.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite sa lecture ou si quelqu'un a une question. La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à la commission de gestion.

M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver :

Art. 1 : La Municipalité bénéficie d'une autorisation générale de plaider,

Art. 2 : La Municipalité est autorisée à plaider dans les seules procédures dont la valeur litigieuse est inférieure ou égale à CHF 25'000,

Art. 3 : Les présentes autorisations sont valables pour toute la durée de la législature 2021-2026.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et demande si quelqu'un a une question.

La parole n'étant pas demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

Art. 1 : La Municipalité bénéficie d'une autorisation générale de plaider,

Art. 2 : La Municipalité est autorisée à plaider dans les seules procédures dont la valeur litigieuse est inférieure ou égale à CHF 25'000,

Art. 3 : Les présentes autorisations sont valables pour toute la durée de la législature 2021-2026.

L'assemblée accepte ce préavis à la majorité. (19 pours, 4 absentions = 23 votes).

9. Préavis 06-2021 Autorisation / inscription de servitudes au Registre foncier, rapport de la commission de gestion, discussion et décision.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite sa lecture ou si quelqu'un a une question. La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à la commission de gestion.

M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, n'a aucune remarque à faire concernant ce préavis et recommande au Conseil d'approuver ce qui suit :

Art. 1 : D'autoriser la Municipalité à l'inscription de servitudes (droit de passage et droit public) au Registre Foncier pour toutes canalisations souterraines sur propriétés communales ceci pour la durée de la législature 2021-2026.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et demande si quelqu'un a une question.

- M. Daniel Biollay trouve que cela coule de source demande pour quelle raison il faut voter ça.
- M. André Cachin répond que les servitudes ne sont pas toujours sur le domaine communal, nous devons faire une demande au propriétaire et signer. Pour cela nous devons avoir l'autorisation du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,

- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

Art. 1 : D'autoriser la Municipalité à l'inscription de servitudes (droit de passage et droit public) au Registre Foncier pour toutes canalisations souterraines sur propriétés communales ceci pour la durée de la législature 2021-2026.

L'assemblée accepte ce préavis à l'unanimité. (23 pours = 23 votes).

- 10. Préavis 07-2021** Autorisations générales à accorder à la Municipalité pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, durant la législature 2021-2026, rapport de la commission de gestion, discussion et décision.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite sa lecture ou si quelqu'un a une question. La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à la commission de gestion.

M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver :

Art.1 : La Municipalité est autorisée de manière générale, pour toute la durée de la législature 2021-2026 à procéder à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 3'000 par cas.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et demande si quelqu'un à une question.

La parole n'étant pas demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

Art.1 : La Municipalité est autorisée de manière générale, pour toute la durée de la législature 2021-2026 à procéder à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 3'000 par cas.

L'assemblée accepte ce préavis à la majorité. (19 pours, 4 abstentions = 23 votes).

- 11. Préavis n° 08-2021** La compétence à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026 d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles, rapport de la commission de gestion, discussion et décision.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite sa lecture ou si quelqu'un a une question. La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à la commission de gestion.

M. William Montagrin, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver :

- Art.1 : D'accorder à la Municipalité la compétence financière, pour la législature 2021-2026, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles fixées à CHF 20'000- (*vingt mille francs*), par cas et par an,
- Art.2 : De limiter ce droit à 3 cas par année.

M. le Président remercie M. William Montagrin et demande si quelqu'un a une question.

- Mme Mia Zollinger-Fleury demande ce qu'est un cas de dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles.
- M. André Cachin répond qu'il peut s'agir d'un problème sur un bâtiment, sur une conduite, sur un raccordement de collecteur ou comme en 2019 au chemin de la Léchère.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

- Art.1 : D'accorder à la Municipalité la compétence financière, pour la législature 2021-2026, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles fixées à CHF 20'000.00 (*vingt mille francs*), par cas et par an,
- Art.2 : De limiter ce droit à 3 cas par année.

L'assemblée accepte ce préavis à la majorité. (22 pours, 1 abstention = 23 votes).

12. Préavis 09-2021 Complément budgétaire de CHF 40'500.- au budget 2021 sur le compte 43.314.01 : Entretien des routes et des chemins, rapport de la commission de gestion, discussion et décision.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite sa lecture ou si quelqu'un a une question. La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à la commission de gestion.

M. William Montagrin, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, au vu des éléments présentés, recommande au Conseil d'approuver :

- Art.1 : D'accorder à la Municipalité le complément budgétaire d'une valeur de CHF 40'500.00 pour les travaux exécutés sur le chemin de la Léchère.

M. le Président remercie M. William Montagrin et demande si quelqu'un a une question.

- M. Jean-Jacques Kaech demande pourquoi le chemin de la Léchère a eu besoin urgemment de ces travaux.
- M. André Cachin répond que sur ce chemin nous avons de l'eau qui arrive sur la partie goudronnée et mine la partie en béton, ensuite il y a eu des plaques qui se sont déformées et cassées. C'est devenu dangereux pour les usagers. La Municipalité a décidé de réagir rapidement. Un drainage a également été posé pour récupérer l'eau.
- M. Jean-Jacques Kaech demande si le propriétaire du champ n'a pas une certaine responsabilité.

- M. André Cachin répond qu'il y a quelques années des travaux concernant des collecteurs ont été faits à la charge de la commune et le drainage à la charge du propriétaire.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

Art.1 : d'accorder à la Municipalité le complément budgétaire d'une valeur de CHF 40'500.00 pour les travaux exécutés sur le chemin de la Léchère.

L'assemblée accepte ce préavis à la majorité. (20 pours, 2 avis contraire, 1 abstention = 23 votes).

13. Préavis 10-2021 Indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026, rapport de la commission de gestion, discussion et décision.

M. le Président donne la parole à la Municipalité.

M. André Cachin précise que le salaire des municipaux d'un montant CHF 5'500.00 et le salaire du syndic d'un montant de CHF 7'000.00, il s'agit bien d'un salaire net par an, vacances comprises et non pas pour la législature 2021-2026 comme me l'a fait suggérer M. le Président. D'autre part, au point 2, les vacations communales rémunérées à CHF 35.00/heure concernent également les membres du bureau du conseil et ses membres.

M. le Président donne la parole à la commission de gestion.

M. William Montagrin, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, au vu des éléments présentés, recommande au Conseil d'approuver :

Art.1 : Les indemnités des municipaux à CHF 5'500.- net, y compris les vacances, les indemnités du syndic à CHF 7'000.- net, y compris les vacances,

Art. 2 : De mettre les heures de vacation à CHF 35.- brut l'heure,

Art. 3 : De payer un montant forfaitaire de CHF 500.- pour les frais de déplacements et téléphone.

M. le Président remercie M. William Montagrin et demande si quelqu'un a une question.

La parole n'étant pas demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

Art.1 : Les indemnités des municipaux à CHF 5'500.- net, y compris les vacances, les indemnités du syndic à CHF 7'000.- net, y compris les vacances,

Art. 2 : De mettre les heures de vacation à CHF 35.- brut l'heure,

Art. 3 : De payer un montant forfaitaire de CHF 500.- pour les frais de déplacements et téléphone.

M. le Président remercie M. William Montagrin et demande à la commission de gestion si elle souhaite prendre position par rapport à la proposition du syndic de confirmer qu'il s'agit bien de salaires annuels, de CHF 5'500.00 et CHF 7'000.00, pour les municipaux et le syndic et que les CHF 35.00 brut concernent aussi les membres du bureau du conseil et des commissions.

La commission de gestion confirme et répond oui.

M. le Président remercie la commission et demande si quelqu'un a une question.

- M. Reynald Jaquet demande à la commission de gestion si elle a étudié ce qui se faisait dans les autres communes avoisinantes.
- M. Damien Gfeller répond que oui. Ce qui a démontré des chiffres similaires.
- M. Daniel Biollay demande pourquoi il faut encore ajouter CHF 500.- de frais au lieu de les inclure dans le salaire. Tout le monde a un abonnement professionnel. Il demande des explications.
- M. Olivier Schülé explique que ce montant forfaitaire couvre les frais de déplacement et de téléphone. Il confirme que les vacations concernent seulement les parties officielles des assemblées et non les moments récréatifs.
- M. le Syndic précise que les municipaux font environ 156 à 165 heures de travail et le syndic entre 205 et 220 heures par année. Nous sommes donc en dessous de ce que l'on peut voir dans les communes avoisinantes.
- M. Jean.Jacques Kaech demande si les heures de travail pour les séances de Municipalité qui ont lieu tous les lundis sont comprises dans le forfait de salaire ou s'il y a des vacations supplémentaires.
- M. André Cachin confirme qu'il n'y pas de vacations notées pour les séances du lundi. Les vacations concernent uniquement les heures de travail extraordinaires.
- M. Daniel Biollay s'est renseigné auprès des communes de Giez et Vuiteboeuf qui sont bien au-dessus des chiffres proposés. Il trouve que l'augmentation est correcte et devrait être acceptée.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

L'assemblée accepte ce préavis à la majorité. (22 pours, 1 abstention 1 = 23 votes).

14. Préavis 11-2021 Achat d'un véhicule communal, rapport de la commission de gestion, discussion et décision.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite sa lecture ou si quelqu'un a une question. La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à la commission de gestion.

M. William Montagrin, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver :

Art.1 : D'accorder à la Municipalité le crédit pour l'achat du véhicule communal pour une valeur de CHF 17'000.00.

M. le Président remercie M. William Montagrin et demande si quelqu'un a une question.

La parole n'étant pas demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

Art.1 : D'accorder à la Municipalité le crédit pour l'achat du véhicule communal pour une valeur de CHF 17'000.00.

L'assemblée accepte ce préavis à la majorité. (21 pours, 2 abstentions = 23 votes).

15. Préavis 12-2021 Concernant la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026, rapport de la commission de gestion, discussion et décision.

M. le Président demande si quelqu'un souhaite sa lecture ou si quelqu'un a une question. La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à la commission de gestion.

M. Sébastien Wenger, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver :

Art. 1 : Plafond d'endettement CHF 3'800'000.00,

Art. 2 : Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements CHF 200'000.00.

M. le Président remercie M. Sébastien Wenger et demande si quelqu'un a une question.

La parole n'étant pas demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

Art.1 : Plafond d'endettement CHF 3'800'000.00,

Art. 2 : Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements CHF 200'000.00.

L'assemblée accepte ce préavis à l'unanimité. (23 pours = 23 votes).

16. Interventions individuelles et divers

- M. Daniel Biollay demande si les cabines, pour les travaux de la route de Vuiteboeuf restent pendant l'hiver et si c'est le cas qu'allons-nous faire de la neige.
- M. André Cachin confirme que les cabines vont rester environ 1 année et demie. Le Département des eaux et forêts demande de faire des conduites pour récupérer l'eau de la route mais pour les poser il faut impérativement pouvoir abattre des arbres et pour le

moment il n'y a pas d'autorisations. Il y avait deux solutions, soit la route restait fermée jusqu'au printemps, soit la rouvrir avec un tapis provisoire de 6m de large jusqu'à Vuiteboeuf et finir les travaux au printemps. Raison pour laquelle les containers vont rester ici. Il informe que le chemin bétonné qui descend après le cimetière restera fermé tout l'hiver, un avis paraîtra dans le bulletin des avis officiels. Les voitures pourront passer sur le petit chemin droit en bas de chez M. André Cachin et devant chez M. Daniel Biollay. Le Canton délivrera une autorisation de passage et les panneaux d'interdiction de circulation seront enlevés.

- M. Daniel Biollay demande si la neige sera évacuée ou si elle sera à nouveau mise en tas sur les bords de la route.
- M. André Cachin répond que tout dépendra de l'hiver que nous aurons et la quantité de neige.
- M. Nicolas Pavillard répond que si des tas de neige gênent, il ne faut pas hésiter à les informer. Il y a toujours une possibilité pour la mettre ailleurs. L'évacuer coûte cher et souvent un ou deux jours après tout est fondu.
- Mme Saskia Cachin demande si le tapis provisoire à la route de Vuiteboeuf va être détruit ou si quelque chose va être refait dessus.
- M. André Cachin répond que le tapis ne sera pas détruit. Le Canton va remettre 2 couches dessus. Ce tapis va donc servir à quelque chose.
- M. Reynal Jaquet demande s'il ne serait pas possible de revoir le tableau d'affichage public qui se trouve contre la façade du Collège. Il est exposé à tous les vents, à la pluie et lorsqu'on affiche quelque chose, 2 jours après tout est loin, rien ne tient dessus. Sans demander une vitrine mais au moins quelque chose d'un peu plus performant.
- M. André Cachin répond que la Municipalité prend note de cette demande. Il informe que lors du remaniement du village un trottoir passera devant et les escaliers seront enlevés.
- M. Jean-Luc Forestier demande s'il y aura des accotements sur la route entre Orges et Vuiteboeuf avec le tapis provisoire.
- M. André Cachin répond que non. La DGMR est responsable et a autorisé l'ouverture.

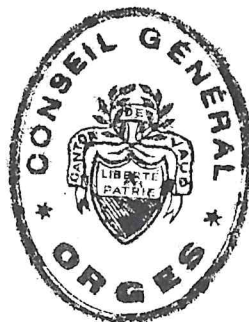
M. André Cachin remercie l'assemblée de la confiance témoignée pour l'acceptation des préavis présentés ce soir. Il informe que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le mercredi 8 décembre 2021, à 19h 00, plusieurs préavis vous seront présentés dont le budget 2022, la rénovation des chalets aux Petites Fauconnières, les travaux à la route de Vuiteboeuf.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 21 :34.

Approbation du PV

Le présent procès-verbal a été vérifié et signé le 28 octobre 2021.

Le président
Walter Burri

La secrétaire
Aurélia Bally

